

Délibération CA-20250708-5.1

Vanves, le 8 juillet 2025

**Conseil d'administration du Cnous du 8 juillet 2025
Délibération relative au budget rectificatif n°2 2025 du Cnous**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025 tel que présenté en séance le 8 juillet 2025.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;

Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°2 2025 présentés en conseil d'administration.

• **Point de l'ordre du jour**

5 – Exercice 2025

5.1 Budget rectificatif n°2

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **165,81 ETPT** sous plafond et **8 ETPT** hors plafond (notifié : 168 ETPT sous plafond).
- **570 908 502 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 17 813 909 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 545 009 860 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 084 733 € pour les dépenses d'investissement.
- **573 091 271 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 17 813 909 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 547 236 619 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 040 743 € pour les dépenses d'investissement.

- **543 574 848 €** de recettes.
- **-29 516 423 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-29 516 423 €** de variation de trésorerie
- **-4 671 810 €** de résultat patrimonial
- **-4 492 783 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- **-7 659 226 €** de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 9

Membres présents : 16
Procurations : 5
Membres participant à la délibération : 21

Contre : 0
Abstentions : 8
Pour : 13

**La présidente
Bénédicte Durand**